

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.03.2018	17h48	18.131	DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Les bus intercités dans le canton de Neuchâtel, une concurrence déloyale pour le transport ferroviaire ?

Contenu :

Dans son rapport d'octobre 2017 sur le transport international de voyageurs et sur le transport national par autocar, le Conseil fédéral a retenu que le transport national par autocar pouvait compléter judicieusement et de manière ponctuelle le système des transports publics. En date du 19 février 2018, l'Office fédéral des transports (OFT) a ainsi délivré à la société Domo Swiss Express SA une concession portant sur l'exploitation de lignes nationales de transport par bus sur de longues distances, avec effet du 23 mars 2018 au 12 décembre 2020. L'une de ces liaisons, sur l'itinéraire Saint-Gall – Genève Aéroport, prévoit un arrêt dans le canton de Neuchâtel, en ville de Neuchâtel. L'OFT a précisé que ces nouvelles offres de transport ne devaient pas concurrencer de manière essentielle les offres existantes cofinancées par les pouvoirs publics, ni compromettre les offres de transports publics qui ne bénéficient pas du soutien de l'État.

À la lecture de la décision octroyant la concession, il apparaît que le Conseil d'État neuchâtelois a pris une position favorable à l'octroi d'une concession pour une durée limitée de 3 ans. Une telle position ne manque pas de surprendre au vu de l'apparente contradiction entre un soutien au transport routier privé de voyageurs et les investissements ferroviaires plébiscités par le peuple neuchâtelois, mais également eu égard aux difficultés pour les agglomérations urbaines de se libérer du trafic routier et de la concurrence déloyale pour le rail que constituent ces nouvelles offres nationales de bus « low cost ».

Dès lors, le groupe socialiste prie le Conseil d'État de lui fournir des réponses circonstanciées aux questions suivantes :

1. Sur la base de quelles considérations le canton de Neuchâtel a-t-il préavisé favorablement l'octroi d'une concession visant à l'exploitation d'une ligne de bus nationale longue distance passant par Neuchâtel à l'essai pour une durée de 3 ans ?
2. Comment le Conseil d'État envisage-t-il de traiter d'éventuelles demandes futures similaires de la part d'autres compagnies ?
3. Quelles sont les compétences résiduelles cantonales relatives à la réglementation du transport par bus longues distances sur le territoire cantonal ?
4. Le Conseil d'État estime-t-il que le soutien au développement de lignes de bus longue distance passant par Neuchâtel est véritablement opportun, au vu des enjeux de mobilité actuels du canton et en particulier du projet Mobilité 2030 ?
5. Comment le Conseil d'État se positionne-t-il sur le rapport du Conseil fédéral du 18 octobre 2017 sur le développement de l'autocar et la libéralisation éventuelle du marché du transport ferroviaire ?

Développement : –

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jonathan Gretillat

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Baptiste Hunkeler	Antoine de Montmollin	Marie-France Matter
Florence Nater	Matthieu Lavoyer	Hassan Assumani
Johanne Lebel Calame		